



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 juillet 2024-20H00

Le 12 juillet 2024, à 20h00, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Absents excusés : Mme Marie Christine GOUTON, M Didier DELORME

Secrétaire : M. BEAUX Thierry

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV,
- Participation COR frelon asiatique,
- Provision pour dépréciation de créances,
- Référent ambroisie,
- Point auberge,
- Point sécurité école,
- Point subvention réseau de chaleur,
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le **procès-verbal** de la réunion du **23 mai 2024**.

Délib 01: Participation COR Frelon asiatique

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) participe à la lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec la section apicole du Groupement de défense sanitaire du Rhône (GDS69) depuis la première année du dispositif. Sur les deux dernières années, le nombre de nids sur le territoire a augmenté de manière exponentielle et la COR a dû tripler sa participation financière pour y faire face, sans parvenir à la destruction de l'entièreté des nids sur 2023 fautes de financements suffisants.

Afin de maximiser la destruction des nids en 2024, la COR sollicite donc la participation des 31 communs membres pour abonder l'enveloppe allouée au GDS69, à hauteur de 200 € par commune.

La COR restera l'interlocuteur privilégié du GDS69. Les modalités d'intervention feront comme chaque année l'objet d'une communication sur l'ensemble du territoire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Délib 02 : Désignation référent ambroisie

Madame le Maire rappelle le courrier de la Préfecture via l'ARS Auvergne Rhône Alpes invitant la commune à participer activement à la lutte contre l'ambroisie. Elle rappelle que l'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est fortement allergisant et que notre région est de loin la plus touchée. L'ambroisie représente également une menace contre la biodiversité et pour l'agriculture. Elle rappelle également l'arrêté ARS 2019-10-00089 relatif à la lutte contre l'ambroisie dans le département du Rhône. Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner 2 référents ambroisie qui auront pour missions :

- De relais avec le référent intercommunal ou de l'association FREDON
- De signalement <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr>

- De repérage, de surveillance
- D'avoir un rôle de prévention et de conseil
- De mise en œuvre de toutes les mesures liées à la lutte contre l'ambroisie

Madame le Maire propose de nommer l'agent technique M Marc REYNAUD ainsi que M. Eric DUCREUX qui se sont portés volontaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délib 03 : Provision pour dépréciation de créances

Affoux n'étant pas concerné ce point n'est plus à l'ordre du jour.

Point auberge

Madame le Maire indique que l'état des lieux a été fait et que l'auberge est désormais vacante et peut faire l'objet d'une nouvelle recherche de gérants. Une entreprise de nettoyage sera quand même contactée pour un nettoyage plus approfondi. Des investissements tels que changer les frigos semblent à prévoir. L'accès du terrain de pétanque et l'entretien des espaces verts seront à redéfinir dans la prochaine convention. La commission auberge reste persuadée que l'auberge est viable et qu'il faut persévérer en recherchant de nouveaux gérants. Une annonce sera remise dans le Beaujolais Vert. Céline PILON propose de rencontrer M LONGIN le 24 juillet à cet effet.

Point sécurité école

Madame le Maire explique au conseil municipal que des problèmes de vitesse ont été constatés aux abords de l'école. Elle demande au conseil de réfléchir à différentes options pour faire respecter les 30kmh autorisés.

Point subvention réseau de chaleur

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention DSIL de l'Etat d'un montant de 103 800 € a été attribuée pour le projet de réseau de chaleur. Ce financement n'étant pas suffisant pour engager la commune, des échanges continuent avec le Syder pour étudier d'autres financeurs.

Questions diverses

- L'agent technique est en **arrêt maladie** jusqu'au 06 novembre 2024
- L'audience dans le procès Commune/Mignard, a eu lieu le 20 juin 2024, la commune a été déboutée
- Création d'une commission électorale chargée de veiller à bon ordre des listes. Sont désignées Chantal GOUTTARD, Marie Christine DUCREUX et Sylvie PERNET
- Lecture d'un mail de Lorris FAURY concernant des aménagements souhaités pour les jeunes d'Affoux (piste de pump track local, cabane à livres). Le conseil a confirmé qu'une cabane sera prochainement installée près du panneau d'affichage. La forme que prendra cette boîte n'a pas été encore finalisée, les affousiens peuvent apporter leurs idées. Concernant la piste de VTT, l'emplacement est déjà prévu, il s'agit de la localiser dans le lotissement, des études de faisabilité sont en cours
- La date prochain conseil est fixée au **vendredi 04 octobre 2024** à 20h30
- Fin de séance 23h30

A Affoux, le 12/07/2024

Le Secrétaire,

Thierry BEAUX



Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL

